COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PV de Séance

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre à Loriol-du-Comtat, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BORGO, Maire,

Date de convocation **:** 25 Novembre 2022
Nombre de membres élus **: 23**
Nombre de membres convoqués : **23**

Présents : ARCHANGE Serge, MATHIEU Brigitte, REY Pascale, FREUND Daniel, ALARCOS Antoine, BONFILS Guylaine, BOUIX Margaux, BRESSY Pierre, CAMPS Christophe, COSTE Christian, DAVIN Carole, DUBOEUF Sandrine, FLAMAND Sylvie, GHILARDI Olivier, HATCHERIAN Christelle, LE PECHEUR Evelyne, MATHIEU Guy, PEREZ-FISSEUX Séverine, VANDERSTEEN Laure.
Absent(s) ayant donné procuration : Fabien ULPAT donne procuration à Serge ARCHANGE.
Absent(s) excusé **:** Jacqueline DELMOTTE, Frédéric DUBOEUF.
Absent(s) **:**

Secrétaire de séance : PASCALE REY

Nombre de votants : 21

Monsieur le Maire, avant le début de séance, présente ses remerciements aux membres de la commission jeunesse, pour l'extraordinaire organisation et les animations effectuées le 3 décembre dernier autour de l'illumination du sapin de Noël et pour Halloween.

Début de séance : 18h36

Examen du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 : adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

Point A : Délibération N°08122022-033 :
Mise en œuvre de la réforme de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe d'Archéologie Préventive avec la Cove
Rapporteur : M. Gérard BORGO

Délibération adoptée à l'unanimité

Point B : Délibération N°08122022-034 :
Règlement des cimetières de la commune de Loriol-du-Comtat.
Rapporteur : M. Gérard BORGO

Délibération adoptée à l'unanimité

Point C : Délibération N°08122022-035 :
Mise en œuvre d'amendes administratives pour sanctionner les dépôts sauvages de déchets.
Rapporteur : M. Gérard BORGO

Remarques faites en séances *: Pour certains élus, la réforme mise en place par la COVE, concernant l'accès aux déchetteries et composteries, tend à faire augmenter les incivilités et notamment les dépôts sauvages.*

Délibération adoptée à l'unanimité pour la mise en place et les tarifs proposés :

- ***150 euros pour un dépôt, abandon ou déversement d'ordures et déchets par un particulier***
- ***300 euros pour un dépôt, abandon ou déversement d'ordures et déchets par un professionnel***

Point D : Délibération N°08122022-036 :
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Mourre dey Masquo » - **Bilan de la concertation**
Rapporteur : M. Gérard BORGO

Délibération adoptée à l'unanimité

Point E : Délibération N°08122022-037 :
Passage au référentiel M57.
Rapporteur : M. Serge ARCHANGE

Délibération adoptée à l'unanimité

Point F : Délibération N°08122022-038 :
Participation des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance)
Rapporteur : Mme Pascale REY

Délibération adoptée à l'unanimité pour :

- 7€/mensuel pour la santé
- 3€/mensuel pour la prévoyance

INFORMATIONS

Point G : Présentation des dépenses supérieures à 1000 euros du 19/09/2022 au 01/12/2022.

Rapporteur : Serge ARCHANGE

Tiers	MTTC	Libellé Pièce
ABAT TAILLE OLIVIER GRAILLE (code : 287)	4 200.00 €	REHAUSSE DE PINS
ABAT TAILLE OLIVIER GRAILLE (code : 287)	6 283.20 €	RABOTAGE DE SOUCHES ET TAILLE DE PLATANES
AGAP PRO (code : 294)	7 145.49 €	FRUITS LEGUMES OCTOBRE 2022
AGAP PRO (code : 294)	8 333.43 €	ALIMENTATION SEPTEMBRE 2022
AGENCE DE SECURITE SORGUAISE (code : 722)	1 370.28 €	SURVEILLANCE FETE VOTIVE AOUT 2022
ANIMATIONS MANIFESTATIONS ET FESTIVITÉS (code : 256)	3 000.00 €	SUBVENTION 2022
ASR FLUIDELEC (code : 258)	1 095.43 €	INTERVENTION PAC ALSH
ASR FLUIDELEC (code : 258)	3 653.07 €	INTERVENTION PAC ALSH
BERILLON AUTO ENTREPRISE (code : 707)	1 862.00 €	PRESTATION ET MISE EN PLACE DES DIVERSES MANIFESTATIONS ET DEMENAGEMENT AMENAGEMENT DES CLASSES
BRUNET FRERES (code : 809)	1 020.00 €	REPAS DES ELUS DU 21 10 2022
CAISSE D'ÉPARGNE DE (code : 253)	2 520.32 €	REMB PRÊT
CAISSE D'ÉPARGNE DE (code : 253)	3 191.93 €	REMB PRÊT
CAISSE D'ÉPARGNE DE (code : 253)	5 847.77 €	REMB PRÊT
CANAL DE CARPENTRAS (code : 107)	4 740.00 €	RACCORDEMENT BORNE MULTISPORTS
Cove code : 141)	1 452.00 €	ATTRIBUTION COMPENSATION TRIM 3 2022
CREDIT AGRICOLE (code : 282)	3 253.36 €	REMBOURS PRET
CREDIT AGRICOLE (code : 282)	5 281.40 €	REMBOURS PRET
ECHOPPE (L') (code : 43)	2 460.60 €	Vêtements de travail
ECOLAB PEST FRANCE (code : 12)	1 847.59 €	DERATISATION DU 15 07 2022 AU 14 07 2023
ENVOL L'(code : 671)	2 136.90 €	MISE A DISPOSITION PERSONNEL SEPTEMBRE 2022
GIORGI CITEOS (code : 723)	1 847.33 €	MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION 2022
GIORGI CITEOS (code : 723)	9 346.80 €	FOURNITURE ET POSE D'UN SERVEUR VIDEO AU 29 08 2022
IDEX (code : 49)	1 150.32 €	CONTRAT CHAUFFERIE MAIRIE ET ECOLE MATERNELLE DU 01 09 2022 AU 28 02 2023 - FA C220902747 DU 19 09 2022 -
JVS MAIRISTEM (code : 154)	10 668.73 €	Contrat Logiciel de gestion 2023
MOREAU ETS (code : 126)	2 181.35 €	VOLET ROULANT RENOVATION ALSH
PP AGENCEMENT (code : 807)	3 406.08 €	REFECTION PLAFOND BUREAU DGS
SANILIS (code : 44)	1 280.03 €	PRODUITS ENTRETIEN AU 11 10 2022
SIP DE CARPENTRAS (code : 17)	4 973.00 €	TAXES FONCIERES 2022
SUEZ EAU FRANCE (code : 280)	2 685.09 €	ROUTE AUBIGNAN EXTENSION MATERNELLE DE MARS A SEPTEMBRE 2022

Point H : H. Constitution d'un pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon.
Rapporteur : Gérard BORGO

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de constitution d'un pôle territorial auquel la Cove souhaiterait adhérer. Ce projet tourne autour d'une volonté de « coopérer et agir sur un très large territoire ».

Les déplacements quotidiens de toutes natures, les nombreux échanges entre ses habitants, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles, font du grand bassin de vie d'Avignon, à cheval sur deux Régions et trois Départements, un vaste territoire partagé qui dépasse les limites institutionnelles.

Les différentes intercommunalités qui le composent sont confrontées à de nombreux défis communs, notamment en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition écologique ou de rayonnement et d'attractivité. Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle.

Fortes de ce constat, 8 Communautés d'agglomération et de communes souhaitent créer le pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon, outil de coopération et de coordination. Souple et adapté, il facilitera la mise en œuvre d'actions communes grâce à un dialogue permanent et constructif entre les territoires.

Ce pôle territorial sera un dispositif de dialogue permanent. Il n'a pas vocation à devenir une nouvelle structure administrative et s'appuiera sur l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav) pour l'animer.

Les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, de Luberon Monts de Vaucluse, du Gard Rhodanien, de Ventoux Comtat Venaissin, et les communautés de communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, du Pont du Gard et de Vaison Ventoux vont délibérer dans les prochaines semaines pour engager la mise en œuvre de ce Pôle qui sera constitué en syndicat mixte.

Les huit EPCI qui vont participer à la création du pôle sont :

Côté Vaucluse :
Communauté d'agglomération du Grand Avignon
Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat
Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
Communauté d'agglomération du Ventoux Comtat Venaissin
Communauté d'agglomération du Luberon Monts de Vaucluse
Communauté de communes de Vaison Ventoux
Côté Gard :
Communauté de communes du Pont du Gard
Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
Les autres intercommunalités intéressées pourront rejoindre la démarche au moment où elles le souhaiteront.

Remarques faites en séances : *Certains élus font part de leur incompréhension sur l'utilité de créer un tel dispositif pour pouvoir communiquer et échanger entre eux sur des problématiques liées à leur territoire. Ils font part également de leur inquiétude sur l'évolution que prendra cette structure notamment en matière de compétences.*

Questions DIVERSES

Compte rendu de la dernière réunion du conseil syndical forestier
Rapporteur : Sylvie FLAMAND

Madame Flamand fait part à l'assemblée des dernières informations évoquées lors du conseil et notamment la mise en vente de matériels qui pourraient intéresser la commune (tronçonneuse, souffleur…), matériels mis en vente au prix de 50 euros.

Mise en place de barrières en haut du théâtre de verdure
Rapporteur : Carole DAVIN

Madame Davin demande s'il serait possible d'installer des barrières en haut du théâtre de verdure au droit du parking de la salle des fêtes, afin d'éviter d'éventuels « chutes » de véhicules lors de manœuvres. Monsieur le Maire ne souhaite pas pour l'instant procéder à cette mise en place. Pour autant une réflexion sur le sujet sera engagée pour étudier un moyen de sécuriser cette emprise.

Récompense à l'association « la Loriolade »
Rapporteur : Gérard BORGO

Monsieur le Maire félicite, au nom de l'assemblée, l'association « la Loriolade » pour l'obtention de leur récompense par l'OCS.

Proposition de remplacer les serviettes en papier par les serviettes tissus
Rapporteur : Gérard BORGO

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un retour, au restaurant scolaire, des serviettes tissus amenées par les enfants. Cette opération aurait pour objectif de réduire les déchets engendrés par les serviettes en papier. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'école et discuter au préalable avec le personnel de la mairie en charge des enfants sur les temps de restauration scolaire.

Marché électricité pour la collectivité
Rapporteur : Gérard BORGO

Le marché électricité de la collectivité arrivant à terme au 31/12/2022, la commune a lancé début novembre, un appel d'offre afin de renouveler la prestation liée à la fourniture d'électricité pour ses bâtiments. Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir donc souscrit à un marché avec EDF SA pour une durée de 12 mois au tarif indexé à l'ARENH pour un tarif de 150 000.00 euros.

Le budget de la commune pour 2022, sur l'électricité, devrait avoisiner les 90 000.00 euros, nous étions à 60 000.00 euros en 2021… Soit déjà 50% d'augmentation pour 2022 et donc 150% d'augmentation en 2021 et 2023.

Séance levée à 20h05

La secrétaire de séance
Pascale REY

Le Maire
Gérard BORGO

MAIRIE DE LORIOL DU COMTAT (VAUCLUSE)